



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Groupe de concertation sur les projets alimentaires territoriaux (PAT)

Relevé de décision du 20 février 2017 (3^{ème} réunion)

Rédaction : Noélie Tapko / Fabienne Coroller

Pièce jointe : Support de présentation

Annexe : Liste des participants

Introduction

- Rappel de la feuille de route interministérielle (mesure du comité interministériel aux ruralités - CIR - du 20 mai 2016) sur les PAT et état d'avancement des travaux du groupe de concertation.

- Conclusions issues des consultations et arbitrages réalisés en interne :

- arrêt d'une version finale de la procédure de reconnaissance sur la base des éléments discutés avec le groupe de concertation et dans le respect de l'esprit de la loi du 13 octobre 2014,
- identification du texte support pour la mise en place du dispositif de reconnaissance (circulaire ministérielle destinée aux préfets),
- annonce officielle du ministre lors du salon international de l'agriculture.

- Ordre du jour :

1. Présentation du dispositif de reconnaissance officielle pour les PAT
2. Mise en place des groupes de travail afin de préparer la phase opérationnelle du dispositif

1. Présentation du dispositif de reconnaissance officielle (cf. support de présentation)

- Rappel des enjeux de la reconnaissance pour les porteurs de projets et pour l'administration

- Principes de la reconnaissance :

- un dispositif proche des demandeurs (en région), simple et fondé sur une démarche volontaire,
- une reconnaissance nationale (égalité de traitement des candidatures et suivi des projets),
- 12 critères retenus pour l'évaluation des candidatures,
- un examen multidisciplinaire des projets.

- L'annonce du ministre Stéphane Le Foll portant sur le dispositif de reconnaissance est prévue le 1^{er} mars 2017 ; une campagne de communication portée par le ministère et relayée en régions est en cours de préparation.

- A l'issue de la discussion, il est décidé :

- d'apporter quelques modifications aux critères (critère formel 6, critère de conformité aux objectifs 2, 3 et 4)
- de préciser la composition de la formation spécialisée issue du comité régional de l'alimentation (CRALIM) chargée de donner un avis sur les candidatures. Cette formation sera pilotée par les services déconcentrés du ministère (DRAAF/DAAF) et présidée par le Préfet de Région. Elle veillera à associer les commissaires des massifs quand le projet inclut des zones de montagne. La DIRECCTE ainsi que les collectivités pourront également être associées.

*Sur la base de la « note sur les critères et modalités de reconnaissance des PAT » présentée le 14 octobre 2016 puis mise en discussion, version finale transmise le 9 décembre 2016.

- le dispositif actuel concernera, dans un premier temps, essentiellement des projets déjà existants. Il sera toutefois nécessaire de bien veiller à mettre en place des outils visant à soutenir l'émergence de nouveaux PAT.
- la reconnaissance est prévue pour une durée de 3 ans (reconductible sous conditions). Une convention d'utilisation de la marque et du logo sera signée par les porteurs de projets reconnus afin de garantir le respect des conditions d'usage.
- le groupe de concertation sur les PAT a vocation à se pérenniser et à participer au suivi du dispositif.

2. Mise en place des groupes de travail afin de préparer la phase opérationnelle du dispositif (cf. support de présentation)

- Dans le but d'accompagner le développement des PAT et d'organiser le suivi de ce dispositif, deux groupes de travail (GT) sont proposés.

- GT 1 : Accompagnement pratique des porteurs de projets

Il aura pour mission d'élaborer un document pratique à destination des porteurs de projets notamment en capitalisant les ressources documentaires et appuis techniques existants. Ce document permettra également de faire connaître le dispositif de reconnaissance officielle des PAT. La participation de quelques DRAAF à ce GT est souhaitable de même que des experts techniques, des membres du Rn PAT et des porteurs de projet.

- GT 2 : Suivi et valorisation des projets - évaluation du dispositif

Il a pour objet de soutenir la dynamique de déploiement des PAT dans le temps, en accord avec les objectifs définis par la mesure du CIR. Il fera des propositions pour favoriser l'échange de bonnes pratiques entre porteurs de projets. Il proposera également des indicateurs de suivi et de valorisation des projets. La participation des structures techniques ayant une expertise dans ces domaines est souhaitée (Rn PAT, IUFN, etc.) ainsi que des administrations (CGET, MEEM, RRN etc.)

- A l'issue de la discussion, il est ressorti que :

- des comptes rendus synthétiques seront établis pour chaque groupe de travail de manière à ce que les personnes extérieures au groupe puissent être tenues informées de l'évolution des travaux.
- l'articulation entre les groupes de travail et le rôle du RnPAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé - 2015-2018, lauréat de l'appel à projets du réseau rural national) nécessite d'être clarifiée afin d'éviter les doublons.
- le sujet du financement des PAT est important et il est nécessaire de réfléchir à des mécanismes de soutien financier (proposition de financements coordonnés DRAAF-DREAL). En l'état, le dispositif n'est associé à aucun financement direct. Néanmoins, une reconnaissance officielle confèrera une certaine légitimité aux projets vis-à-vis des partenaires financiers. A noter que les contrats de ruralité mis en place lors du CIR du 20 mai 2016, représentent une ressource financière potentielle sur les territoires.
- le sujet du contrôle des projets est partie intégrante du dispositif de suivi.

Calendrier / conclusions :

- Circulaire et documents nécessaires au lancement de l'appel à reconnaissance prévus pour la mi-mars.
- Retours des propositions pour la constitution et le pilotage des groupes travail attendus le 10 mars 2017.
- Prochaine réunion en plénière prévue fin juin.
 - point d'étape des reconnaissances
 - première restitution des groupes de travail

Annexe 1 : Liste des participants

Groupe de concertation sur les Projets Alimentaires territoriaux (DGAL/BPPAL)
réunion du 20 février 2017

Structure	Prénom - Nom	Fonction
AGORES	Anne-Guyllaine Périllon	Vice-présidente
AMF	Gilles Perole	Co-président commission Restauration scolaire
ANIA	Brigitte Troël	Déléguée générale
APCA	Audrey Rimbaud	Chargée de mission
APCMA	Marianne Villeret	Chargée de mission Territoire
CGAAER	Catherine de Menthière	Présidente du groupe territoires
CGAAER	Denis Feignier	Inspecteur général de l'agriculture
CGAD	Isabelle Fillaud	Chef de Département Affaires juridiques, économiques et européennes
CGET	Max Barbier	Chargé de mission ruralités
CGI	Céline Gevrey	Secrétaire générale
CNA	Alice Maurin	Chargée d'études
COOP de France	Christophe Vours	Directeur région centre
FN-CIVAM	Chloé Marie	Coordinatrice
FN-CIVAM	Thierry Lemaitre	Administrateur
DRAAF	François Mauvais	Chef de pôle « Offre alimentaire » à la DRIAFA
INRA	Yuna Chiffolleau	Chargée de recherche
IUFN	Anna Faucher	Responsable Conseil et accompagnement
MAAF-DGPE	Anne-Kristen Lucbert	Chargée de mission Réseau rural national
MAAF-DGAL	Anne-Cécile Cotillon	Sous-directrice de la politique de l'alimentation
MAAF-DGAL	Servane Gilliers Van Reysel	Adjointe à la Sous-directrice de la politique de l'alimentation
MAAF-DGAL	Viviane Valla	Cheffe du bureau du pilotage de la politique de l'alimentation (BPPAL)
MAAF-DGAL	Fabienne Coroller	Chargée de mission au BPPAL
MAAF-DGAL	Noélie Tapko	Chargée de mission au BPPAL
MEEM-CGDD	Pauline Potteeuw	Chargée de mission SATD
MEEM-CGDD	Julia Rambaud	Chargée de mission au Bureau des territoires
Restau Co	Eric Lepêcheur	Président
SNRC	Anne-Sophie Lasserre	
Terres en ville	Serge Bonnefoy	Secrétaire général
Terres en ville	Paul Mazerand	Chargé de mission
VetAgroSup	Salma Loudyi	Maître de conférences